

CSA DSAC du 3 mai 2023

Initialement, ce CSA devait se tenir le 20 avril dernier, mais en raison de l'absence des organisations syndicales au CSA DSAC après la décision de boycott de l'ensemble des instances et réunions officielles prise en intersyndicale, l'absence de quorum avait été constatée et le CSA reconvoqué le 3 mai 2023.

Le premier CSA DSAC, avec un ordre du jour allégé

Restrictions d'exploitation liées au bruit

Un des points soumis au vote était la modification du décret de création de la DSAC, conséquence du changement de responsabilités sur les études d'approche équilibrées sur les aéroports, qui vont être confiées aux Préfets en lieu et place de la DTA. Cette modification prévoit que les préfets puissent s'appuyer sur les compétences techniques et opérationnelles des DSAC IR, comme c'est déjà le cas sur d'autres sujets. Ce nouveau dispositif étant prévu d'être examiné au Conseil d'Etat le 9 mai pour un passage en Conseil des Ministres le 17 mai, l'avis formel du CSA DSAC était requis avant le 9 mai.

Il s'agit de la constitution des dossiers techniques de restrictions d'exploitation liées au bruit sur les grands aérodromes, du suivi de ces dossiers avec des aspects « pilotage de projet » et « gestion des prestataires ».

L'ensemble des Organisations Syndicales s'est abstenu sur ce vote.

L'UNSA Aviation Civile s'est abstenue parce qu'elle n'est pas opposée sur le principe mais souhaite attirer l'attention sur la nécessité de prévoir des effectifs supplémentaires pour intégrer cette tâche ... qui vient s'ajouter à la surveillance technique de l'assistance en escale qui est en projet ainsi que la cybersécurité.

L'UNSA Aviation Civile souhaite également que les aspects « formation » soient prévus en amont de l'ajout de nouvelles tâches techniques ce qui n'est pour le moment pas le cas.

Règlement intérieur

Le projet de Règlement Intérieur n'a pas été présenté ni voté, le RI du CSA de Réseau DGAC n'ayant pas encore été entériné.

Point ressources

Un point rapide sur les ressources a été présenté : comme l'illustre le tableau ci-dessous, la diminution des effectifs de la DSAC continue, le Secrétariat Général estimant même que les effectifs métiers de la DSAC sont excédentaires de 9.

La panne constatée des négociations protocolaires empêche toute projection en termes d'effectifs.

SERVICES	EFFECTIFS TECHNIQUES										TOTAL	EFFECTIFS ADMINISTRATIFS					TOTAL	TOTAL GENERAL	RAPPEL AU 31/12/2022
	AC 84-16	EQUIP	ICNA	IEEAC	IESSA	IPEF	OUV	PNT	TSEEAC	ADAA C		ASSI	ASAA C	ATTAE	ADM CIV				
DSAC/EC	39	5	3	58		19	2	9	58	193	27		22	17	2	68	261	262	
DSAC/AG				6				1	18	25	5		6	1	17	42	75		
DSAC/CE	2		2	12		1		2	37	56	2		2	3	7	63	62		
DSAC/N	4	1		14		2		7	68	96	8		19	6	33	129	129		
DSAC/NE				7		1		2	39	49	2		3	3	8	57	57		
DSAC/O	1		4	10				2	46	63	5		7	4	18	81	80		
DSAC/OI	1			4		1		1	13	20	2	1	2	4	9	29	45		
DSAC/S				9	1	1		2	31	44	3		6	3	12	56	56		
DSAC/SE	1			13				2	41	59	6		10	6	22	81	81		
DSAC/SO		2	2	9	2	1		3	22	41	2		9	2	13	54	55		
TOTAL AU 01/03/2023	48	8	11	142	3	28	2	31	373	646	62	1	86	53	5	207	853	902	
RAPPEL AU 31/12/2022	47	7	12	138	3	29	30	32	373	671	76	2	91	57	5	231	902		

Une chose est claire : les exigences croissantes de l'AESA, les attentes des Préfets et la reprise du trafic aérien devront être prises en compte pour fixer la tendance en matière d'effectifs de la DSAC.

Des tâches supplémentaires telles que l'intégration de la surveillance technique de l'assistance en escale et de la cybersécurité ne pourront être envisagées sans un réel effort sur les effectifs de la DSAC.